

## 47 - PRU Clairs-Soleils - Compte Rendu Annuel à la Collectivité - Bilan financier arrêté au 31 décembre 2014

**M. FOUSSERET, Maire, Rapporteur :** L'enjeu principal du PRU des Clairs-Soleils est de donner au quartier une attractivité résidentielle et fonctionnelle. La restructuration de l'espace public, la diversification du parc immobilier et la mixité sociale constituent l'ossature du projet.

La création d'un centre de quartier autour d'une place publique constitue le moteur du projet de renouvellement urbain. Traduite en termes opérationnels, cette réalisation comprend :

- la construction de 2 programmes de logements publics par Grand Besançon Habitat (GBH) (45 et 47 logements publics) place Sud et Nord ;
- la construction de 50 logements non conventionnés par Foncière Logement place Sud ;
- la construction d'un programme de 32 logements en accession à la propriété par SAIEMB Logement, place Nord ;
- la réalisation de locaux commerciaux et d'activité au rez-de-chaussée des immeubles d'habitation ;
- la réalisation d'une crèche municipale ;
- la modification du tracé de la rue de Chalezeule ;
- l'aménagement des espaces publics de la place ;
- la requalification du parc.

### I - Contenu de la Convention Publique d'Aménagement

Aux termes d'une convention signée le 18 février 2005 et reçue en Préfecture du Doubs le 4 mars 2005, la Ville de Besançon a confié à la sedD une mission d'aménagement de la place et du parc.

Cette mission sera ensuite élargie par avenants successifs, prévus dans le cadre de la Convention Publique d'Aménagement (CPA), aux opérations de construction des immeubles de logements sociaux autour de la place, pour le compte de GBH, et d'équipements publics pour le compte de la Ville de Besançon.

Les avenants n° 1 en date du 2 juillet 2005 et n° 2 en date du 19 juin 2006 ont :

- étendu le périmètre d'intervention de la sedD pour prendre en compte l'ensemble du projet d'aménagement du parc situé entre la rue de Chalezeule et la rue Mirabeau ;
- étendu la mission de la sedD aux actions optionnelles sur le bâti en lui demandant d'étudier, en co-maîtrise d'ouvrage avec GBH, la réalisation des rez-de-chaussée des bâtiments A et D du projet d'aménagement de la place centrale.

Par l'avenant n° 3 en date du 27 octobre 2006, la Ville a contractualisé son effort financier à l'opération d'aménagement.

Par l'avenant n° 4 en date du 21 septembre 2007, la Ville a contractualisé l'évolution de son effort financier à l'opération d'aménagement.

Par l'avenant n° 5 en date du 18 février 2008, la Ville a acté les nouvelles dispositions fiscales applicables aux participations d'équilibre versées par les collectivités aux opérations d'aménagement concédées et du remboursement de TVA demandé par la sedD aux Services Fiscaux concernant les participations versées par la Ville de Besançon au titre des exercices 2004 à 2006.

Par l'avenant n° 6 en date du 9 octobre 2008, la Ville a modifié son engagement financier dans cette opération et a confirmé la phase opérationnelle de la sedD pour la réalisation et la commercialisation des locaux en rez-de-chaussée des bâtiments A et D.

Par l'avenant n° 7 en date du 28 octobre 2009, la Ville a modifié son engagement financier à cette opération, et a prorogé d'un an, soit jusqu'au 8 mars 2012, la durée de la CPA.

Par l'avenant n° 8 en date des 9 et 19 novembre 2010, la Ville a modifié son engagement financier et a prorogé jusqu'au 31 décembre 2013 la durée de la CPA.

Par l'avenant n° 9 en date du 20 décembre 2011, la Ville a modifié son engagement financier dans l'opération.

Par l'avenant n° 10 en date du 14 août 2012, la Ville a modifié son engagement financier.

Par l'avenant n° 11 en date du 13 janvier 2014, la Ville a modifié son engagement financier et prorogé jusqu'au 31 décembre 2017 la durée de la CPA.

## **II - Présentation du Compte Rendu Annuel à la Collectivité**

L'intervention de la sedD sur la concession du PRU des Clairs-Soleils est décomposée en 4 sous-opérations faisant chacune l'objet d'un bilan financier distinct, puis globalisées dans un bilan consolidé :

A. L'opération d'aménagement des espaces publics.

B. L'opération de construction du rez-de-chaussée du bâtiment «A», soit 1 132 m<sup>2</sup> de locaux d'activités, dont une supérette de 473 m<sup>2</sup>.

C. L'opération de construction du rez-de-chaussée du bâtiment «D» avec la réalisation de la crèche/halte-garderie pour 510 m<sup>2</sup>.

D. L'opération de construction du rez-de-chaussée du bâtiment «D» avec la réalisation de locaux d'activités pour 794 m<sup>2</sup>.

### **A. L'opération d'aménagement des espaces publics**

#### 1. Acquisitions foncières

Le 31 décembre 2007, le programme d'acquisitions foncières était achevé. Il comprenait :

- l'immeuble et le terrain de la Coccinelle, 96 rue de Chalezeule à CODIFRANCE pour 210 000 € hors frais ; la démolition a été achevée au cours de l'année 2007 ;

- la cession à titre gratuit des parcelles Ville de Besançon pour la réalisation de la place et l'aménagement du parc ;

- l'acquisition des parcelles d'emprise des bâtiments à GBH (foyer personnes âgées, banane et transformateur EDF) ;

- la parcelle CHARBONNET.

#### 2. Etudes

La maîtrise d'œuvre de l'opération a été assurée par le groupement «Atelier de la Pluie et du Soleil» (V. Lhomme et F. Nectoux), «L'Atelier du Paysage» et le bureau d'études INGEDIA.

Un marché de géomètre a été signé avec le Cabinet JAMEY.

Le coordonnateur SPS était le Cabinet BLONDEAU.

Une étude portant sur l'évaluation du marché du commerce de proximité et de service a été confiée au bureau d'études AID Observatoire. Elle vient en appui de la démarche de commercialisation des locaux prévus sur la place. Elle constitue la base du programme de commercialisation.

### 3. Travaux

Le marché de travaux a été attribué à l'entreprise BONNEFOY par la Commission d'Appel d'Offres le 16 décembre 2005.

Les aménagements définitifs de la surface de la place ont été réalisés au fur et à mesure de la libération des abords des immeubles d'habitation en cours de réalisation.

Certains aménagements, notamment aux abords du programme de la SAIEMB sur la place, ne pourront être exécutés qu'après la livraison des ouvrages. Il a donc été décidé de confier ces travaux de finition à la Direction Grands Travaux de la Ville de Besançon qui les a réalisés en 2013 compte tenu du fait que, en lien avec les difficultés présentes du marché immobilier, le programme de la SAIEMB est différé. Des études sont en cours afin d'étudier un nouveau projet avec un nombre réduit de logements.

Les opérations d'aménagement du ressort de la concession étaient donc terminées au 31 mars 2014. La rétrocession des espaces publics à la Ville est en cours de finalisation.

### 4. Evolution des principaux postes du bilan de l'opération d'aménagement

#### Dépenses

Au 31 décembre 2014, le montant actualisé des dépenses s'élève à 3 830 633 € HT **avec un écart de - 30 894 € par rapport à l'année 2013.**

Opérations d'aménagement			
	Au 30/12/2013	Au 31/12/2014	Variation
<b>Dépenses</b>	<b>3 861 527</b>	<b>3 830 633</b>	<b>- 30 894</b>
<b>Foncier - Acquisitions</b>	<b>540 342</b>	<b>540 342</b>	<b>0</b>
Principal	513 612	513 612	0
Frais (notaires,...)	26 730	26 730	0
<b>Etudes</b>	<b>58 998</b>	<b>58 998</b>	<b>0</b>
<b>Travaux et honoraires</b>	<b>2 588 369</b>	<b>2 588 369</b>	<b>0</b>
Travaux Infrastructures et Espaces Publics	2 398 941	2 398 941	0
Honoraires Maître d'œuvre Nectoux	183 288	183 288	0
Honoraires Coordonnateur SPS - Blondeau	6 140	6 140	0
<b>Frais annexes</b>	<b>170 486</b>	<b>161 139</b>	<b>- 9 346</b>
<b>Frais financiers</b>	<b>88 799</b>	<b>67 249</b>	<b>- 21 549</b>
<b>Conduite d'opération</b>	<b>414 533</b>	<b>414 533</b>	<b>0</b>

## Recettes

Au 31 décembre 2014, le montant actualisé des recettes s'élève à 3 830 633 € HT **avec un écart de - 30 894 € par rapport à l'année 2013** qui traduit une baisse de la charge foncière attendue au niveau de la réalisation du bâtiment «C» par la SAIEMB. En raison des difficultés de commercialisation d'un programme important de logements en accession, des études par le Cabinet NECTOUX sont en cours afin d'étudier un nouveau projet avec un nombre réduit de logements. Ce nouveau projet produisant moins de surface de plancher conduira à une baisse du prix du foncier, estimé dans le tableau ci-dessous à - 161 896 € HT.

Opérations d'aménagement			
	Au 31/12/2013	Au 31/12/2014	Variation
<b>Recettes</b>	<b>3 861 527</b>	<b>3 830 633</b>	<b>- 30 894</b>
<b>Foncier - Cessions</b>	<b>558 854</b>	<b>396 958</b>	<b>- 161 896</b>
<b>Produits financiers</b>	<b>25 689</b>	<b>28 684</b>	<b>+ 2 996</b>
<b>Vente d'ouvrages d'infrastructures</b>	<b>2 588 369</b>	<b>2 588 369</b>	<b>0</b>
<b>Participation communale</b>	<b>688 615</b>	<b>816 622</b>	<b>+ 128 007</b>

## B. Programmation immobilière et commercialisation

### Logements

Avancement des 4 programmes immobiliers prévus dans le périmètre de la Convention Publique d'Aménagement au 31 mars 2015.

Autour de la Place des Lumières, 3 programmes immobiliers sont achevés et mis en location :

- Côté par Sircoulon :

. **la résidence Arc-en-ciel de GBH** - 45 logements publics, comprenant au rez-de-chaussée 1 000 m<sup>2</sup> de surfaces commerciales et un bar/brasserie ;

. **les îlots de la Brême de Foncière Logement** - 50 logements locatifs non conventionnés avec au rez-de-chaussée 785 m<sup>2</sup> de surfaces commerciales.

- Côté rue Rosa Parks :

. **la résidence Lumière du jour de GBH** - 47 logements publics, comprenant au rez-de-chaussée la crèche et 760 m<sup>2</sup> de locaux d'activité dont un pôle médical.

Côté rue Rosa Parks, un programme d'accession à la propriété reste à construire. Des études sont actuellement en cours.

### Locaux d'activités

A l'instar des retours d'expérience des PRU, la difficulté de commercialisation de ces locaux a conduit l'aménageur à engager une démarche active pour attirer les entrepreneurs. Il a cependant été constaté que la **demande est davantage orientée sur la location** plutôt que sur l'acquisition, et qu'il convenait de développer une offre à la location de locaux aménagés en plus de l'offre d'acquisition.

La sedD, en charge de la commercialisation, a proposé de développer une offre locative de locaux aménagés. Cette nouvelle stratégie a conduit la Ville à solliciter **AKTYA, SEM patrimoniale, pour assurer une gestion cohérente et maîtrisée des locaux mis en location.**

AKTYA a accepté d'acheter les locaux au fur et à mesure de leur prise à bail, et les locaux non loués au terme de la concession (décembre 2017).

Le prix de vente est fixé à 725 €/m<sup>2</sup> pour permettre un rendement locatif de 5 %, un travail commun sur l'offre, notamment appuyé sur une étude de la Caisse des Dépôts, ayant permis de définir que l'offre de locaux neufs aménagés pouvait être établie à un minimum de 40 € HT/m<sup>2</sup>.

En contrepartie de l'effort consenti sur le prix de cession des locaux, **une clause de retour à bonne fortune, au bénéfice de la Ville**, a été intégrée aux actes de vente intervenus entre la sedD et AKTYA, et rédigée comme suit :

«Les parties sont convenues que dans l'hypothèse où les biens acquis seraient reloués, dans le délai de 10 ans à compter de la première acquisition par Aktya (soit le 27/10/2014), la Société Aktya, ou les acquéreurs successifs du patrimoine visé serait redevable envers la sedD, pendant la durée de la concession ou envers la Ville de Besançon après l'expiration de la concession, d'une indemnité sur le prix des locaux dès lors que le loyer nouveau est supérieur à 30 % du loyer de référence selon la formule suivante :

- **Loyer de référence** = loyer en vigueur au moment de la vente des locaux par la sedD à Aktya ramené en valeur 1<sup>er</sup> janvier 2014 par le jeu de l'ILC (Indice des Loyers Commerciaux) soit 50 €/m<sup>2</sup>/an valeur 1<sup>er</sup> janvier 2014 ;

- **Loyer à partir duquel la clause est activée** = loyer de référence + 30 % (valeur au 1<sup>er</sup> janvier 2014) ;

- **Indemnité** = Loyer Nouveau (ramené en valeur janvier 2014 par le jeu de l'ILC) - (Loyer de référence + 30 %) divisé par 5 et multiplié par 100 (prenant en considération la rentabilité de 5/100 prédéfinie) x 50 % (part revenant au vendeur).

Cette indemnité sera calculée selon la formule ci-dessus, sur l'intégralité des loyers perçus (et non au cas par cas) ramené à un montant de loyer annuel par m<sup>2</sup>, dans un premier temps à la clôture de la concession, puis ensuite à l'achèvement du délai des 10 ans d'application de cette clause.

Aktya versera l'indemnité ainsi calculée à la sedD à la clôture de la concession et/ou à la Ville à l'issue du délai de 10 ans si cela doit être le cas».

Les tableaux présentés ci-après (pour les bâtiments A et D) tiennent compte de la modification du prix de cession et du coût de l'aménagement des locaux (estimé à 460 € HT/m<sup>2</sup>).

#### 1. Locaux d'activité - Bâtiment A

Le groupe Casino a signé en décembre 2011 un bail pour une surface de 473 m<sup>2</sup> afin d'y installer l enseigne SPAR tenue par un exploitant salarié. La totalité des investissements a été réalisée et portée par l'enseigne Casino. Le magasin a été inauguré en même temps que la Place des Lumières le 24 février 2012.

Pour conforter son implantation sur le quartier, le groupe Casino a récemment transformé le concept de l'enseigne SPAR en un format «Leader Price».

Concernant les 659 m<sup>2</sup> restant à louer, la sedD a intensifié sa mission de commercialisation locative. Deux baux d'une durée ferme de 6 ans ont été signés avec une progressivité de loyer pour une boucherie de 168 m<sup>2</sup> et une boulangerie de 130 m<sup>2</sup>. Pour ce faire, la sedD perçoit une rémunération telle que définie dans l'avenant n° 11 en date du 13 janvier 2014, reçu en Préfecture le 14 janvier 2014, rémunération compensée par une baisse des frais divers.

L'ouverture de ces deux boutiques a eu lieu entre juin et septembre 2014.

A noter que l'espace couvert situé sous l'immeuble de commerces, entre la boucherie et la rampe d'escalier, sera prochainement fermé afin de limiter les désagréments et le sentiment d'insécurité que peut générer ce lieu.

Il reste, au 31 mars 2015, 361 m<sup>2</sup> sur les 1 132 m<sup>2</sup> initiaux. Sur ces 361 m<sup>2</sup>, 55 m<sup>2</sup> sont exploitables en cellule commerciale en façade du bâtiment, le reste pouvant être affecté à du stockage.

C'est pourquoi, en comparaison avec le dernier bilan financier de 2013, le bilan au 31 décembre 2014 fait apparaître une diminution des recettes. En effet, seul les 55 m<sup>2</sup> bénéficiant d'une vitrine en façade étant susceptibles de présenter un intérêt pour un commerçant, une baisse du prix de vente à Aktya a été envisagée afin de tenir compte de cette particularité.

<b>LOCAUX BATIMENT A</b>			
	<b>Au 31/12/2013</b>	<b>Au 31/12/214</b>	<b>Variation</b>
<b>DEPENSES</b>	<b>1 823 927</b>	<b>1 792 748</b>	<b>- 31 179</b>
CHARGES FONCIERES	113 200	113 200	0
TRAVAUX ET HONORAIRES	1 373 886	1 342 457	- 31 429
FRAIS DIVERS	130 693	125 065	- 5 628
FRAIS FINANCIERS	119 252	119 252	0
REMUNERATION SOCIETE	86 896	92 774	+ 5 878

<b>LOCAUX BATIMENT A</b>			
	<b>Au 31/12/2013</b>	<b>Au 31/12/214</b>	<b>Variation</b>
<b>RECETTES</b>	<b>1 823 927</b>	<b>1 792 748</b>	<b>- 31 179</b>
VENTE DES LOCAUX	767 775	653 000	- 114 775
LOCATIONS	37 925	76 317	+ 38 392
AUTRES RECETTES	347	2 820	+ 2 473
PARTICIPATION COMMUNALE	1 017 881	1 060 611	+ 42 730

## 2. La crèche - Bâtiment D

L'ouvrage a été mis à la disposition de la collectivité au cours du mois d'août 2011. La crèche est d'une surface de 510 m<sup>2</sup> et répond aux exigences BBC.

Il a été cédé à la Ville en février 2015.

CRECHE			
	Au 31/12/2013	Au 31/12/2014	Variation
<b>DEPENSES</b>	<b>1 519 142</b>	<b>1 519 142</b>	<b>0</b>
CHARGE FONCIERE	51 000	51 000	0
TRAVAUX ET HONORAIRES	1 334 841	1 334 841	0
<i>TRAVAUX</i>	<i>1 197 386</i>	<i>1 197 386</i>	0
<i>HONORAIRES DIVERS</i>	<i>137 456</i>	<i>137 456</i>	0
FRAIS DIVERS	34 750	34 750	0
FRAIS FINANCIERS	36 086	36 086	0
REMUNERATION SOCIETE	62 464	62 464	0

CRECHE			
	Au 31/12/2013	Au 31/12/2014	Variation
<b>RECETTES</b>	<b>1 520 132</b>	<b>1 520 132</b>	<b>0</b>
VENTE DES LOCAUX A LA COMMUNE	1 518 272	1 518 272	0
PRODUITS FINANCIERS	1 861	1 861	0

## 3. Locaux d'activités - Bâtiment D

Situés du côté de la rue Rosa Parks, ces locaux sont destinés à l'accueil de services ou activités.

Concernant ces locaux, la mission de commercialisation locative de la sedD a également porté ses fruits.

**L'ensemble des locaux a été loué sur une surface de 794 m<sup>2</sup> avec :**

- **Un pôle médical** de 166 m<sup>2</sup> ouvert depuis avril 2014 avec une infirmière et un sophrologue. Deux médecins généralistes s'y sont installés en septembre 2014.

- **L'Association pour le Développement de la Neuropsychologie Appliquée (ADNA)** s'est également installée en septembre 2014 sur 446 m<sup>2</sup>.

- Un cabinet de neurologie d'une surface de 182 m<sup>2</sup>.

Pour l'ADNA et le cabinet de neurologie, des baux d'une durée ferme de 6 ans et une progressivité de loyer ont été signés ; pour le cabinet médical, des baux classiques sans durée ferme.

Pour cette mission de commercialisation, la sedD perçoit une rémunération telle que définie dans l'avenant n° 11 en date du 13 janvier 2014, reçu en Préfecture le 14 janvier 2014 assise sur le prix de vente des locaux.

La SEM AKTYA a acquis les locaux loués sur la base de 1 000 €/m<sup>2</sup> au lieu des 725 €/m<sup>2</sup>, ce qui représente une augmentation des recettes de 217 350 € en raison d'une négociation adéquate sur le montant des loyers. Cette augmentation de recettes permet une baisse conséquente de participation communale, celle-ci étant ramenée de 976 391 €.

LOCAUX BATIMENT D			
	Au 31/12/2013	Au 31/12/2014	Variation
<b>DEPENSES</b>	<b>1 552 041</b>	<b>1 491 545</b>	<b>- 60 496</b>
CHARGES FONCIERES	79 400	79 400	0
TRAVAUX ET HONORAIRES	1 172 442	1 186 874	+ 14 432
TRAVAUX	1 100 894	1 115 326	+ 14 432
HONORAIRES DIVERS	71 548	71 548	0
FRAIS DIVERS	72 692	72 692	0
FRAIS FINANCIERS	157 083	69 716	- 87 367
REMUNERATION SOCIETE	70 424	82 863	+ 12 439

LOCAUX BATIMENT D			
	Au 31/12/2013	Au 31/12/2014	Variation
<b>RECETTES</b>	<b>1 552 041</b>	<b>1 491 545</b>	<b>- 60 496</b>
VENTE DE LOCAUX	575 650	793 000	+ 217 350
PARTICIPATION COMMUNALE	976 391	677 547	- 298 844

### III - Bilan financier consolidé au 31 décembre 2014

DEPENSES	Bilan au 31/12/2013	Bilan au 31/12/2014	Variation
Foncier	783 941	783 941	0
Etudes tiers	58 998	58 998	0
Ouvrages d'infrastructure	2 398 941	2 398 941	0
Crèche	1 197 386	1 197 386	0
Locaux d'activité - Bât D	1 100 894	1 115 326	+ 14 432
Locaux d'activité - Bât A	1 220 924	1 189 495	- 31 429
Honoraires techniques	551 394	551 394	0
Frais divers	408 620	393 646	- 14 974
Frais financiers	401 219	292 303	- 108 916
Conduite d'opérations	634 317	652 633	+ 18 316
<b>TOTAL</b>	<b>8 756 636</b>	<b>8 634 065</b>	<b>- 122 571</b>



RECETTES	Bilan au 31/12/2013	Bilan au 31/12/2014	Variation
Cessions	555 600	393 600	- 162 000
Produits divers	3 254	3 358	+ 104
Vente de locaux - Bât A	767 775	653 000	- 114 775
Vente de locaux - Bât D	575 650	793 000	+ 217 350
Location	37 925	92 255	+ 54 330
Produits financiers	27 896	38 425	+ 10 529
<b>Recette collectivité</b>	<b>4 105 650</b>	<b>4 105 650</b>	<b>0</b>
Ouvrage d'infrastructure	2 588 369	2 588 369	0
Crèche	1 517 281	1 517 281	0
<b>Participation collectivité</b>	<b>2 682 886</b>	<b>2 554 780</b>	<b>- 128 105</b>
Opérations d'aménagement	688 615	816 622	+ 128 007
RDC Bâtiment A	1 017 881	1 060 611	+ 42 730
RDC Bâtiment D	976 391	677 547	- 298 844
<b>TOTAL</b>	<b>8 756 636</b>	<b>8 634 065</b>	<b>- 122 571</b>

Intitulés	Bilan précédent (montants HT)	Nouveau Bilan (montants HT)	Evolution
<b>CESSIONS</b>	<b>4 105 650</b>	<b>4 105 650</b>	<b>0</b>
Ouvrages d'infrastructures et espaces publics	2 588 369	2 588 369	0
Local crèche - Halte-garderie	1 517 281	1 517 281	0
<b>PARTICIPATIONS COLLECTIVITE</b>	<b>2 682 886</b>	<b>2 554 780</b>	<b>- 128 106</b>
Equilibre de l'opération d'aménagement	688 615	816 622	+ 128 007
Construction et aménagement des locaux situés au RDC du Bâtiment A	1 017 881	1 060 611	+ 42 731
Construction et aménagement des locaux situés au RDC du Bâtiment D	976 391	677 547	- 298 844
<b>TOTAL HT</b>	<b>6 788 536</b>	<b>6 660 430</b>	<b>- 128 105</b>

L'ensemble des opérations prévues dans la Convention Publique d'Aménagement sont achevées, et la nouvelle politique de commercialisation a porté ses fruits. Il reste, au 31 mars 2015, 361 m<sup>2</sup> à louer.

**Le bilan consolidé se caractérise, au 31 décembre 2014, par une baisse conséquente de la participation communale de 128 105 €.**

**Propositions**

Le Conseil Municipal est invité à :

- approuver le présent Compte Rendu Annuel à la Collectivité présentant le bilan financier consolidé au 31 décembre 2014 de la concession d'aménagement du PRU des Clairs-Soleils pour un montant de 8 634 065 € HT ;

- approuver l'engagement global de la commune à l'opération à hauteur de 6 660 430 €, en baisse de 128 105 € (voir tableau ci-dessus) ;

- autoriser M. le Maire ou l'Adjoint Délégué à signer l'avenant n° 12 à la Convention Publique d'Aménagement et tout acte à intervenir ;

- autoriser M. le Maire ou l'Adjoint Délégué à signer l'acte authentique instaurant la clause de retour à bonne fortune telle que décrite pages 5 et 6.

**«M. LE MAIRE** : Des abstentions ? 2. Des oppositions ? C'est adopté».

Après en avoir délibéré et sur avis favorable unanime de la Commission n° 3 (1 abstention), le Conseil Municipal, à l'unanimité des suffrages exprimés (2 abstentions), décide d'adopter les propositions du Rapporteur.

M. LE MAIRE, M. ALLEMANN, M. BODIN (2), Mme JOLY, M. OMOURI, Mme POISSENOT, M. SCHAUSS, Mme THIEBAUT, M. LEUBA et M. GONON n'ont pas pris part au vote.

Rapport adopté à l'unanimité

Pour : 42

Contre : 0

Abstentions : 2

*Récépissé préfectoral du 16 décembre 2015.*